



## **SUBVENTION DE RECHERCHE 2022 de la société française de l'escarre**

### **REGLEMENT**

Dans le cadre de son soutien aux actions de recherche, le Conseil Scientifique de la société française de l'escarre lance un appel à projets pour financer des travaux de recherche clinique/expérimentale.

### **Date limite de soumission des projets : 31 janvier 2022 à minuit.**

Financement proposé : subvention de recherche

Thèmes : prévention, traitements, organisation des soins, physiopathologie de l'escarre, formation des soignants et éducation thérapeutique

**Tout type de recherche peut être envisagée** : fondamentale, translationnelle, clinique, diagnostique ou en sciences humaines et sociales.

**Le projet sera d'une durée maximale de 24 mois pour un financement maximum de 20 000 euros.**

**La société financera de 1 à 4 projets par an, pour une enveloppe globale de 20 000 euros.**

Le dossier de demande ci-joint sera à adresser par email au Conseil Scientifique de la société française de l'escarre : [berengere.fromy@univ-lyon1.fr](mailto:berengere.fromy@univ-lyon1.fr)

### **LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier devra être accompagné d'un CV du candidat, d'un budget détaillé, d'une attestation d'adhésion à la société française de l'escarre, d'une lettre d'engagement dans laquelle le candidat fera mention du support financier de la société française de l'escarre dans tout article ou communication issu du projet, d'une attestation sur l'honneur que les fonds seront uniquement utilisés dans le cadre du projet financé.

Le candidat devra déclarer les liens d'intérêts potentiels (collaboration ou lien hiérarchique avec un membre du Conseil d'Administration ou Conseil Scientifique de la société française de l'escarre, lien avec industriels dans le domaine de l'escarre, ...).

Le budget devra être détaillé selon les différents postes de dépenses (équipements, consommables, personnels, frais de mission). Au-delà de 5000 euros, il s'agira d'un co-financement.

### **LE JURY**

Les projets seront examinés par des membres du Conseil Scientifique de la société française de l'escarre ou d'un expert indépendant validé par le Conseil Scientifique le cas échéant.

### **ELECTION DU LAUREAT**

Chaque membre du jury évalue chaque demande sur 20 points.

Les candidats retenus seront informés en 2022.

### **LA SUBVENTION**

Modalités financement : 100% de la somme du budget sera versé après signature d'une convention de recherche signée entre la société française de l'escarre et l'organisme de rattachement du candidat.

Un tuteur (membre du conseil scientifique) sera désigné par le conseil scientifique. Le candidat s'engage à informer régulièrement son tuteur de l'avancée du projet. Un rapport intermédiaire (12 mois maximum après l'obtention du financement) sera demandé au candidat. A la fin de l'étude (ou 3 ans maximum après l'obtention du financement), un rapport scientifique complet accompagné d'un rapport financier détaillé sera à envoyer au Conseil Scientifique.

Les projets retenus devront débuter dans les 12 mois qui suivent la réception du financement.

### **VALORISATION DES RESULTATS**

A la fin de l'étude (ou 3 ans maximum après l'obtention du financement), les résultats en totalité ou partiellement devront être soumis pour communication aux congrès annuels ou webinaires organisés par la société française de l'escarre.

Dans toute publication et/ou présentation orale et/ou poster le candidat devra mentionner obligatoirement avoir reçu un financement par la société française de l'escarre.

### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dossier complet de candidature doit impérativement être retourné par mail au format PDF en un seul document (maximum 1 Méga) à l'adresse suivante : [berengere.fromy@univ-lyon1.fr](mailto:berengere.fromy@univ-lyon1.fr)

Tout dossier non mis en forme en un seul document PDF ne sera pas examiné.